

Questions du public

13 février 2025

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Parmi le public nombreux, y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je vous demanderais de prendre le micro par contre.

Un Intervenant : Merci, Monsieur le Maire.

Bonjour à tous.

J'ai des questions à poser par rapport au ROB. Je me demande si elles ne sont pas un peu infantiles. Je rappelle que le 02 février 2023, Monsieur le Financier, vous avez dit, je ne sais pas si c'était au ROB, « aucun Eybinois ne sera oublié ». Je pense que ce principe, ou cette règle, je ne sais pas comment il faut le dire, sera toujours de rigueur.

Mes questions sont simples et très bêtes : Lidl, question du local. Qu'en est-il ?

La deuxième : quand on est à l'avenue du Général de Gaulle, à hauteur du 6, avenue du Général de Gaulle, vous avez deux maisons : l'une dans le sens de Grand place où vous avez des arbres avec des branches qui sont dans un état pitoyable. On y met une allumette, il y a le feu. Je suis très inquiet pour cela et puis, les branches tombent et vont sur la piste cyclable. S'il y a un accident, les branches sont de la responsabilité de la Ville.

L'autre, au 6 avenue du Générale de Gaulle, en direction d'Eybens. C'est squatté et c'est quelque chose d'épouvantable, même si c'est pittoresque. C'est aussi joli que le Prado à Madrid où il y a plein de choses à voir et tout plein d'insanités et je dirais même de pollution.

La dernière, et c'est certainement Monsieur Reverdy qui va me répondre, en me promenant avec mon chien, puisque tout le monde sait que j'ai un chien, une ligne bleue est dessinée devant la SEMITAG, tout le long du trottoir. Qu'en est-il ? Qu'est-ce que c'est ? Comme vous savez tout, Monsieur Reverdy, vous allez pouvoir me répondre.

Ma dernière est plus critique. J'habite rue des jardins. La rue Lavoisier et la rue des jardins débouchent sur l'avenue Jean Jaurès. Vous connaissez l'avenue Jean Jaurès pour être fréquentée, parce qu'à certaines heures, il y a la queue du rond-point du Général Charles de Gaulle jusqu'à l'entrée de Grenoble et en plus, vous avez le garage auto Bernard qui a des camions qui déchargent des voitures. Ils sont parfois quatre et la circulation est très difficile. Je sais que c'est quelque chose de très difficile à régler, parce que les camions vont sur le terrain du garage auto Bernard pour pouvoir décharger, mais ce n'est pas toujours le cas. Dans le cas où il y aura quelque chose de nouveau sur l'avenue Jean Jaurès, il faudrait peut-être penser à eux et demander à auto Bernard de faire le maximum. Je sais que c'est quelque chose qui est très difficile à régler puisque auto Bernard est quand même une très (inaudible).

Merci, Monsieur le Maire.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Merci, Monsieur B.

M. Henry REVERDY : Je vais commencer par répondre concernant la ligne bleue. Il existe le projet de déplacer la rue Mermoz qui passe devant la SEMITAG pour agrandissement de la SEMITAG. Cela doit être en fonction des mesures qu'ils sont en train de faire par rapport à cela. Je ne l'ai pas vue.

Un Intervenant : Elle est très jolie.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Lidl, il y a toujours le projet de reconstruction de Lidl. Après avoir pensé vendre le terrain, Lidl est parti sur une reconstruction. Le projet est en cours d'étude et de réalisation avec la Métropole. Pour l'instant, il n'a pas complètement abouti, mais il existe des négociations entre Lidl et la Métropole pour que Lidl puisse reconstruire au même endroit et c'est bien quelque chose qui se fera. Je n'ai pas d'échéance, mais c'est quelque chose qui est à l'étude et qui se fera puisque Lidl est partant pour reconstruire.

Une Intervenante : N'avez-vous pas de date ?

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Non, je n'ai pas de date. Il faut que Lidl fasse aboutir son projet. Il y a aussi ses éléments financiers. Pour l'instant, un permis n'est pas demandé et à partir de ce moment-là, je n'ai pas de date

Concernant la maison du 6, avenue du Général de Gaulle qui est juste derrière l'école du Val, oui, c'est une maison qui est squattée et donc, c'est une maison qui est toujours propriété privée, même si la Ville envisagerait de la préempter puisque nous possédons le jardin qui est juste à côté, dit le jardin des courges. C'est une maison qui est squattée et nous essayons d'avancer sur le traitement du squat, mais c'est toujours une situation très

difficile puisque c'est un squat avec différentes familles, des enfants en bas âge et en plus, nous sommes en période hivernale. Vous voyez tout le contexte. Ce n'est pas une situation simple à régler, mais nous essayons d'avancer sur le sujet en lien avec le propriétaire et tous les services au niveau métropolitain et État qui peuvent être concernés pour la gestion de ces problématiques de squat. Ce sont forcément des situations sur le temps long.

Effectivement, vous dites visuellement. C'est vrai que ce n'est pas joli. Nous avons aussi des problèmes puisque l'école est juste attenante et nous avons aussi eu des petits soucis de conflits, ou tout du moins de comportements qui n'étaient pas adaptés. Il y avait des débris, des choses comme ça, mais nous avons réussi à leur faire nettoyer la parcelle à différents endroits et donc, nous sommes bien en lien avec eux. Cela se resalit, je suis d'accord avec vous, mais dans tous les cas, nous le traitons puisque nous avons juste la grille qui les sépare avec l'école et donc, nous sommes particulièrement vigilants quant à l'impact que cela peut avoir sur l'école.

Concernant l'autre maison qui est presque en face, Pierre, veux-tu en dire un mot puisqu'avec ton autre casquette... ?

M. Pierre BEJJAJI : C'est une maison qui appartient à ACTIS dont je suis le Président. Je suis bien au courant de ce dossier qui est complexe. Je ne sais pas, combien de temps avons-nous, parce que je peux écrire l'histoire de cette parcelle.

Elle a été squattée, je crois en 2014, par un collectif. Il y avait eu des discussions à l'époque entre ACTIS, la Ville d'Eybens pour régulariser un peu cette situation de squat avec un bail qui avait été signé avec ce collectif, plus exactement avec un certain nombre de personnes. Entre temps, ces personnes sont parties. D'autres sont venues remplacer ces personnes. Le bail existe toujours. La décision d'ACTIS était de récupérer la jouissance et pouvoir évacuer des épaves, nettoyer et démolir la maison sauf qu'en droit positif français, on ne peut pas résilier un bail de cette façon et donc, ACTIS est allé en justice pour résilier le bail. Il a réussi à trouver des gens éparpillés dans toute la France pour pouvoir actionner et le jugement est intervenu il y a trois mois, et il a été refusé à ACTIS la résiliation du bail.

Nous sommes repartis pour un appel pour pouvoir récupérer la jouissance puisqu'il existe un bail de droit privé qui a été signé et on ne peut pas intervenir chez un particulier en l'espèce, même si le particulier n'est plus là et n'occupe plus la maison. C'est ainsi.

Un Intervenant : Ce qui m'intéresse, c'est la situation des arbres et le risque d'incendie qu'il pourrait y avoir, parce que vous savez bien ce qui se passe avec les jeunes actuellement. Une allumette, ça y est et cela déborde sur la partie de la Ville. Cela me paraîtrait normal qu'on coupe ces branches et qu'on les fasse disparaître. Cela éviterait un danger. C'est comme la maison rue du Vercors. C'est exactement à peu près la même chose.

Un Intervenant : Bonsoir, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Je voudrais revenir, une nouvelle fois, sur le plan de circulation du quartier des Murets. Il a été mis en place, cela doit faire huit mois, Monsieur Reverdy, et je crois qu'il y avait une période de six mois avant une prise de décision. J'aimerais savoir où cela en est aujourd'hui. Je voudrais aussi, en parallèle, rappeler les deux soucis de sécurité qui sont la sortie de la rue Renoir. Nous l'avons déjà évoquée avec peut-être une balise de priorité et le passage de plus en plus rapide de certains automobilistes sur les 30 à 40 mètres de sens interdit.

Je suis venu à pied ce soir et j'ai failli me faire renverser par quelqu'un qui roulait comme un fou.

Merci.

M. Henry REVERDY : C'est vrai que nous avons évoqué une expérience de six mois. Elle va durer un peu plus longtemps, parce que nous attendons le comptage exact. De premiers comptages ont été faits, mais ils n'ont pas fonctionné. Nous attendons, avec la Métropole, un comptage exact du nombre de véhicules qui rentrent dans le quartier. Si vous l'avez vu, nous avons de nouveau réglé les miroirs et taillé les haies, comme vous nous l'avez demandé.

Vous nous avez demandé un panneau de croisement prioritaire à droite. Nous l'avons demandé à la Métropole, mais elle est un peu lente là-dessus. Si nous n'avons pas de réponse d'ici quelque temps, nous l'achèterons nous-mêmes et puis, nous irons l'installer nous-mêmes. Ce sera plus rapide. Dès que nous aurons les comptages, etc., nous pensons faire un retour aux habitants. J'y passe régulièrement et je discute régulièrement avec les différentes personnes qui sont là, notamment les inconvénients et les zones dangereuses que vous soulevez remontent énormément. C'est pourquoi nous essayons de travailler rapidement sur la priorité à droite.

Après, les gens qui prennent le sens interdit par rapport à la PM, mais c'est un passage régulier, le temps que les gens s'habituent à avoir une amende et ne passent plus par là.

Un Intervenant : Si je puis me permettre, sur la décision définitive relative au plan de circulation, avez-vous une période, une date, ou sommes-nous repartis pour six mois ?

M. Henry REVERDY : Je n'ai pas de date, mais on prendra la décision dès que nous aurons le comptage, c'est-à-dire que si nous faisons un comptage et que nous nous apercevons qu'il y a autant de véhicules qu'il y a 2 ans,

vous savez bien quelle décision nous prendrons. Si nous nous apercevons qu'au contraire, le nombre de véhicules a énormément diminué, vous savez quelle décision nous prendrons à ce moment-là, mais nous ferons un retour écrit aux habitants et nous en profiterons pour leur demander quelles améliorations nous pourrions encore faire. Vous en avez apporté certaines. D'autres ont demandé une flèche « tournez à droite » au bout de la rue du Muret afin que les véhicules puissent partir plus facilement à droite. D'autres nous ont demandé de régler le feu de la rue du Muret qui ne fonctionne pas bien et qui, à des moments, ne capte pas la voiture. Il peut peut-être y avoir d'autres améliorations à faire dans le quartier et nous les demanderons par écrit aux gens, ce qui nous permettra encore d'améliorer le projet.

Un Intervenant : Merci.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Madame ?

Une Intervenante : Bonsoir, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Je prends une nouvelle fois la parole au nom du collectif des Javaux. Nous sommes assez nombreux ce soir, une bonne quinzaine à le représenter.

Si nous prenons la parole, c'est parce que nous sommes encore très, très inquiets par rapport au permis de construire au 20, rue des Javaux qui est actuellement en cours d'instruction et dont la fin d'instruction approche à très grand pas. Nous avons reçu lundi, Monsieur le Maire, votre invitation. Nous vous en remercions. Vous allez nous recevoir la semaine prochaine pour nous parler de l'avancement de l'instruction et peut-être nous notifier votre décision, mais avant que la décision ne soit publiée, et comme le compte à rebours avance, nous voulons quand même rappeler les préoccupations, nos préoccupations par rapport à ce projet.

Je vais être brève. Le promoteur, Rive droite, a déposé un projet de construire d'un immeuble énorme pour 21 logements sur cinq niveaux avec 15 places de parking souterrain sur une parcelle d'environ 1 100 m². Vous connaissez tous la rue des Javaux. La chaussée, trottoir compris, nous l'avons encore mesurée, fait 4,90 mètres. Ce projet est complètement incohérent, disproportionné par rapport à l'exiguïté de la rue.

Forcément, 15 places de parking souterrain vont entraîner des travaux de creusement énormes et nous sommes très inquiets pour nos maisons, nos appartements. Ce sont souvent d'anciens corps de fermes construits sans fondations. Cela va entraîner des risques de fissures vraiment énormes.

15 places de parking souterrain pour 21 logements posent des problèmes de circulation, de stationnement.

Construire un tel immeuble, c'est aussi détruire une belle maison de caractère avec un très beau jardin arboré et donc, construire à la place de ce qui pouvait être un îlot de fraîcheur un îlot de chaleur et encore artificialiser les sols.

Enfin, la rue des Javaux est l'une des anciennes rues d'Eybens qui reste de nos rues d'anciens paysans tanneurs. La Ville grandit, certes. La Ville se densifie, c'est normal, mais il faut quand même laisser une part de ce patrimoine, de ce patrimoine rural qui fait d'Eybens un village.

C'est pourquoi, ce soir, nous reprenons la parole, Monsieur le Maire, et nous espérons que la semaine prochaine, nos points de vue convergeront comme ils avaient convergé lors de notre première entrevue, car le permis de construire n° 3815824003013, ce n'est pas qu'un numéro de dossier. Pour nous, c'est l'avenir de notre quartier.

Merci beaucoup.

(Applaudissements)

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : J'entends vos remarques. Vous soulevez plusieurs éléments qui sont à prendre en compte dans l'étude du permis et qui sont pris en compte par les services instructeurs que ce soit de la Métropole, ou de la Commune.

Nous avons eu l'occasion de nous rencontrer aux vœux et nous avons pu en parler. Vous nous avez sollicités pour une demande de rendez-vous avant que l'avis soit rendu. Je vous avais déjà informés de ce que, tant que l'avis n'est pas rendu, le dossier n'est pas public. C'est la réglementation qui est ainsi. Tant que l'avis n'est pas rendu officiellement, on ne peut communiquer ni sur le contenu du permis – il n'est pas consultable publiquement – ni sur les premiers éléments d'instruction qui sont faits. Le règlement est ainsi fait et donc, je ne communiquerai pas d'éléments. L'avis va être rendu très bientôt et c'est pourquoi nous avons calé un rendez-vous où nous pourrions échanger complètement librement. Nous pourrions montrer tout le permis, la prise de décision, les éléments qui ont été pris en compte et tout sera, à ce moment-là, public. Malheureusement, là, ce soir, je ne peux pas vous donner d'informations particulières concernant ce dossier. Cela m'est totalement interdit, mais avec plaisir, jeudi prochain puisque le rendez-vous sera jeudi prochain pour échanger sur ce dossier et expliquer l'avis qui sera rendu et motivé également.

Ce soir, malheureusement, je ne peux pas vous en dire plus.

Une Intervenante : Merci beaucoup.

A jeudi prochain.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Nous nous réunirons ici, en salle de Conseil. Vous pourrez venir aussi nombreux que vous voudrez. Il n'y a pas de limitation parmi les membres du collectif qui souhaiteraient venir à la réunion. Ne venez pas forcément avec une délégation restreinte. C'est bien que chacun puisse entendre les choses et s'exprimer aussi sur le dossier. Bien sûr !

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Un Intervenant : Je voudrais revenir sur le dojo, le coût des travaux. Apparemment, les coûts ont été doublés. Vous avez beaucoup parlé de politique, mais uniquement l'explication de l'inflation, j'ai du mal à comprendre. Si vous pouvez donner une réponse claire ?

M. Jean-François MICHON : Par rapport au premier coût, l'estimation, Madame Besson l'a dit, a été présentée dans le ROB 2022 sur un chiffrage qui datait de 2021. Il y a bien effectivement la hausse du coût des matériaux et nous avons pris aussi un changement de la réglementation concernant la réglementation relative aux inondations. Ce qui fait qu'il a fallu intégrer une hausse de 60 cm de tout le sol du dojo, ce qui a impacté aussi assez sévèrement la facture, malheureusement.

On pourrait discuter sur le bienfondé de ce changement de la réglementation inondation, mais en attendant, c'est la réglementation et nous devons nous y soumettre. Il a fallu changer tout le projet là-dessus.

Le périmètre aussi avait un peu évolué, c'est-à-dire que le premier chiffrage concernait juste la rénovation du dojo et puis, nous avons inclus également une extension du dojo pour avoir un lieu de convivialité, parce que je ne sais pas si tout le monde a déjà mis les pieds dans le dojo, mais en gros, vous avez le tatami, un mètre autour et terminé. Les parents ne pouvaient pas assister aux entraînements. Nous prévoyons une extension qui permettra d'avoir un lieu de convivialité, d'avoir un espace où les parents peuvent être accueillis, avoir un goûter pour les enfants, éventuellement. Une vitre permettra d'assister à la séance d'entraînement.

Tous ces éléments font que la facture a augmenté nettement, mais le coût des matériaux n'est pas anodin, et de très loin, malheureusement.

M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Merci.

Nous n'avons plus de demandes de question. Je propose maintenant de faire une pause d'un quart d'heure.